

MISE EN LIGNE LE 29-03-2023

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROYAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU MARDI 21 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un du mois de février, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la Mairie de Royan sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents :

M. Patrick MARENGO, Président, M. CAU Philippe, M. Denis MOALLIC, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, membres élus
Mme Françoise BAUDE, Mme Marie-Françoise BENOIT, M. Rolland BOIVENT, Mme Isabelle CHATEAU, M. Claude DUCHÉ, Mme
Christiane FOUCHER, Mme Hermine OSTROWSKI, membres nommés

Absents excusés :

Mme Nadine DAVID, M. Jacques GUIARD, Mme Marie-Claire SEURAT

Représentés :

M. Gilles CLABAUT donne pouvoir à M. Denis MOALLIC

Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE donne pouvoir à M. Patrick MARENGO

Date des convocations : 14 mars 2023

N° 23-039

OBJET : CCAS-Budget prévisionnel 2023

Membres en exercice : 17

Pour : 14

Membres présents : 12

Contre : 0

Nombre de votants : 14

Abstention : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver le budget prévisionnel 2023 du CCAS tel que suit :

Recettes de fonctionnement 1 187 810,00 €

Dépenses de fonctionnement 1 187 810,00 €

Recettes d'investissement 20 941,59 €

Dépenses d'investissement 20 941,59 €

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 27/03/2023

Certifié conforme
Centre Communal d'Action sociale de Royan,
le 27/03/2023

Par délégation du Président,
La Directrice du CCAS

Frédérique SALLES



Fait à ROYAN, le 21 mars 2023
Pour le Conseil d'Administration
Le Président du CCAS,
Maire de Royan

Patrick MARENGO

Accusé de réception en préfecture
017-261700116-20230321-DEL-23-039-AR
Date de télétransmission : 27/03/2023
Date de réception préfecture : 27/03/2023